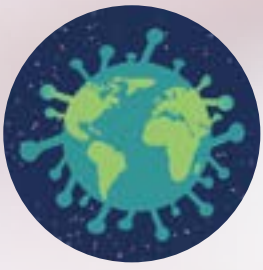


# La Gazette

## LA VIE APRÈS LE CORONAVIRUS

De l'aide contre les violences  
intrafamiliales page 5



# "CORONAVIRUS"

## CONNAISSEZ VOTRE ENNEMI

**Il est impossible de savoir, au moment d'écrire ces lignes, au tout début du mois d'avril, quelles seront les mesures de santé publique d'application au moment où vous les lirez, en mai. Serons-nous toujours confinés ? La maladie aura-t-elle reculé ? Impossible à dire. Mais pour bien combattre un ennemi, il faut bien le connaître, et c'est pourquoi nous avons souhaité rappeler quelques éléments d'information sur le Covid-19 et la pandémie.**

### Qu'est-ce qu'un virus ?

Un virus est un agent infectieux qui pénètre les cellules et en utilise le métabolisme et les constituants pour se répliquer. Il "détourne" la machinerie de la cellule pour se répliquer lui-même.

### Qu'est-ce que le Coronavirus ?

Le terme "Coronavirus" désigne une famille de virus "émergents". Ce sont des virus qui ont très récemment quitté le règne animal pour s'attaquer à l'homme et cela explique leur virulence : les êtres humains n'ont jamais rencontré ce type de virus et sont donc désarmés quand ils le rencontrent.

La première manifestation connue et répertoriée chez l'homme d'un coronavirus a eu lieu en 2003 à Honk-Kong, en Chine et à Taïwan avec le SRAS (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère) dont le Covid-19 qui nous occupe actuellement est un cousin (son nom officiel est SARS-CoV-2).

### Quel est l'effet du Covid-19 ?

À peu près 80% des gens qui vont rencontrer le Covid-19 (qui seraient donc dépistés "positif" au virus) vont être "asymptomatiques" : ils ne vont développer aucun symptôme. Leur corps, face au virus, va fabriquer des anticorps et apprendre à le combattre, sans qu'ils s'en rendent compte. C'est ce qu'on appelle "faire son immunité".

C'est, en fait, ce qu'on fait lorsqu'on vaccine : on injecte une forme atténuée d'un virus pour que le corps apprenne à le combattre et soit donc, à l'avenir, capable de le refaire et donc immunisé.

Les (à peu près) 20% restant vont développer des symptômes d'infection des voies respiratoires : rhume, mal de gorge, voix rauque, toux sèche, pharyngite, laryngite ou bronchite. Dans la plupart des cas, ces symptômes disparaîtront en quelques jours. Vous avez été malade mais vous avez fini par vaincre la maladie et vous immuniser.

Un dixième à peu près de ces 20% de gens développant des symptômes vont, par contre, faire un épisode de détresse respiratoire aigu. C'est de cela que meurent les victimes du Covid-19. Les populations particulièrement sujettes à ces épisodes sont les plus de 65 ans ou des personnes présentant déjà des maladies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire ou cardiaque surtout). Les manifestations sont diverses : augmentation de la fréquence respiratoire, sensation d'étouffement, teint pâle, lèvres mauves. Si vous souffrez de ces symptômes, contactez votre médecin traitant ou le 112. En cas de détresse respiratoire, il n'y a qu'une solution : le placement sous respirateur artificiel en attendant que la maladie passe. Environ trois à quatre semaines.

### Comment le virus se transmet-il ?

Le Covid-19 passe d'un humain à

l'autre en "aérosol", via des gouttelettes de salive expulsées du corps quand on parle, éternue, tousse.

Le virus rentre dans l'organisme via les muqueuses (bouche, yeux, nez, sans doute aussi sexe et anus). Si elles ne rencontrent pas immédiatement de nouvel hôte, les gouttelettes vont se déposer : sur des mains, des poignées de porte, claviers d'ordinateur, boutons d'ascenseur. Selon la surface, le virus peut y survivre de quelques heures à quelques jours. Voilà pourquoi on vous recommande depuis des semaines de vous laver les mains (qui touchent toutes sortes de surfaces), de ne pas les porter à vos muqueuses (yeux, nez, bouche) et qu'on encourage le port de masques.

Le taux de contagiosité, soit le nombre de personnes infectées en moyenne par un porteur du virus, est d'environ 2,5. C'est nettement plus que la grippe saisonnière (1,5) mais beaucoup moins que certaines autres maladies comme la poliomyélite et la rubéole (6) ou la rougeole (16).

### Comment enrayer sa propagation ?

En cas d'épidémie, la seule mesure réellement efficace est la "quarantaine", connue de très longue date dans l'histoire humaine. Toutes les mesures de confinement vécues ces dernières semaines visent à empêcher au maximum le virus de passer d'un humain à l'autre. Via des dépistages ou la sérologie (analyses sanguines permettant



de voir si la personne a développé les anticorps et est donc immunisée), on pourra sans doute à terme déterminer si la progression de la maladie est stoppée. En règle générale, on estime une maladie enrayée quand 90% de la population est immunisée, que ce soit de façon naturelle ou via un vaccin.

## Dois-je faire attention à l'avenir ?

Même si la maladie a reculé au moment où vous lisez ces lignes, la prudence reste de mise. Il s'agit d'une "pandémie", c'est-à-dire une épidémie touchant l'ensemble de la planète, et elle n'a pas attaqué au même moment partout. Il est sans doute sage d'éviter de quitter l'Europe pour vos grandes vacances et de vous retrouver dans une zone où le virus est plus actif qu'ici. Des "rebonds", retours de la maladie, sont également possibles. Continuez à vous tenir informés via [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) ou le 0800 14 689. ■

Sources : [www.itg.be](http://www.itg.be) • [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) • [www.who.int/fr](http://www.who.int/fr) • Centre de Santé communal • interviews de médecins et spécialistes.



# ÉDITOS

Chères amies herstaliennes,  
Chers amis herstaliens,

Nous venons de vivre, et vivons peut-être encore au moment où vous lirez ces lignes, une situation étrange et stressante. L'épidémie de Coronavirus Covid-19 a fait vaciller les fondements de notre société.

Pour votre administration communale aussi, la situation des dernières semaines a constitué un défi inédit. Nous nous devons en effet de mener de front trois missions essentielles : veiller, dans la mesure de nos compétences et moyens, à la bonne santé et à la sécurité de notre population, assurer la sécurité de notre personnel communal et, en même temps, continuer à offrir à la population certains services publics indispensables à la bonne marche de la société.

Il n'a pas toujours été facile de combiner ces trois objectifs pas forcément compatibles entre eux. Mais nous l'avons fait et continuerons à le faire de notre mieux.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel de l'administration pour son dévouement et sa compréhension en ces temps troublés.

Prenez soin de vous, prenez soin des autres.



Le directeur général,  
Patrick Delhaes

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

La période que nous vivons depuis près de deux mois est particulièrement difficile pour nous tous.

Il est du devoir collectif des autorités communales de protéger les citoyens et c'est pourquoi, dès l'annonce du confinement, les services communaux ont fait appliquer les mesures sanitaires et de sécurité.

Le Herstalien montre, une fois encore, qu'il est solidaire. En effet, de nombreuses initiatives d'entraide ont vu le jour afin de soutenir les plus fragiles. La "Plateforme du vivre ensemble" a permis de mettre en contact des bénévoles avec des personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite afin d'effectuer leurs courses.

La Ville de Herstal peut également être fière de compter sur son territoire un centre hospitalier de grande qualité. En effet, la Clinique André Renard a réagi rapidement en mettant en place un centre d'accueil pour les patients présentant des symptômes liés au Covid-19.

J'en profite dès lors pour remercier ici tous les services de la Ville, du CPAS et de la Police, le personnel soignant et l'ensemble des médecins et les enseignants. Je remercie également tous ceux qui, malgré les risques, ont continué à travailler afin d'assurer la continuité des services aux personnes.



Le bourgmestre f.f.,  
Jean-Louis Lefèbvre

# DES CAMÉRAS POUR LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS CLANDESTINS

Depuis 2010, la Ville de Herstal est pionnière en matière de lutte contre les incivilités environnementales via ses systèmes de vidéosurveillance.

De nombreuses villes wallonnes sont d'ailleurs venues observer et s'inspirer du système mis en place dans notre ville. Et à juste titre puisque ce dernier semble réellement bien fonctionner. Ces cinq dernières années, 2.600 dossiers de dépôts clandestins ont été ouverts par le bureau de notre Fonctionnaire sanctionnateur, sur la base des PV des agents communaux et de la police locale, dont 2.000 ont abouti à une sanction. Les autorités communales prennent de nombreuses dispositions pour éviter ces situations et, à défaut, sanctionner les infracteurs.

« À chaque fois que les éléments de preuve sont suffisants, nous entamons des poursuites et des sanctions sont infligées », explique le fonctionnaire sanctionnateur de la Ville, Aglaé Dispa. C'est-à-dire à chaque fois qu'il y a un constat réalisé par un agent assermenté (policier ou agent constateur du service Environnement), des images de vidéosurveillance licites ou un prélèvement d'indices par un agent ».

À l'heure actuelle, trois caméras fixes et une cinquantaine de caméras urbaines mobiles sont installées sur le territoire de la ville. « À terme, ce seront une vingtaine de sites supplémentaires qui

seront sous surveillance vidéo », précise l'échevin en charge de l'Environnement, Christian Laverdeur.

Le montant des amendes infligées par le fonctionnaire sanctionnateur pour un dépôt clandestin de déchets ménagers varie généralement entre 50 et 3.000 euros. Les dépôts provenant d'une activité professionnelle ou issus de l'industrie sont quant à eux traités par le Parquet et peuvent aboutir suivant leur gravité devant le tribunal correctionnel.

Des solutions non-pécuniaires existent également, comme les prestations citoyennes qui consistent principalement à prester des heures de travail en lieu et place d'une sanction financière. Certaines personnes sont également envoyées en médiation.

« Nous conseillons également aux personnes victimes de dépôts sur leur trottoir de ne pas déplacer les sachets ni de les ouvrir sinon elles empêchent les agents assermentés de dresser un procès-verbal et risquent même de devenir responsable de leur abandon ailleurs sur le territoire. Elles doivent seulement contacter le service en charge de la gestion des espaces publics y compris la propreté publique ou la police », précise Aglaé Dispa.

Si vous êtes victime d'abandon d'un ou plusieurs sacs de déchets dans votre quartier, n'hésitez pas à contacter le 04 256 83 20 ou par courriel à

proprete@herstal.be ou la zone de police de Herstal : 04 256 52 52. ■



Pendant la période de confinement liées au Covid-19, les équipes ont fait le maximum pour assurer la sécurité et salubrité publiques, tout en garantissant la sécurité du personnel. Nous vous demandons également d'apporter une plus grande attention au tri.

Nous avons malheureusement constaté, pendant le confinement, que les dépôts clandestins ont sensiblement augmenté. Ces infracteurs seront évidemment poursuivis.

Nous en appelons à votre sens civique. Plus vous respecterez les règles et moins les services seront débordés.

## PRIX DE L'URBANISME 2020

Depuis 2009, la Ville de Herstal organise un prix de l'urbanisme afin de récompenser les projets de petite ou grande envergure développés à Herstal.

Le concours a lieu tous les deux ans et a pour objectif la promotion des réalisations architecturales qui présentent des qualités particulières, tant esthétiques que techniques et qui s'intègrent harmonieusement dans leur environnement bâti et non bâti. Il vise aussi la sensibilisation de la population à l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie.

Le concours est ouvert à tous les architectes.

Les dossiers de candidatures peuvent être envoyés à partir

du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 15 septembre.

Une exposition des projets candidats aura lieu en octobre et le lauréat sera désigné en novembre.

En 2018, c'est un projet de la SRL, au coin des rues Lamoureux et Dumonceau, qui avait été primé.

Le règlement du concours ainsi que le bulletin de participation seront disponibles dès le 1<sup>er</sup> juin à l'administration communale de Herstal, au service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Vous trouverez également ces deux documents sur notre site internet [www.herstal.be](http://www.herstal.be) ■



# TOUS EN LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

## LE CPAS A CRÉÉ LA CELLULE "INTER'AGIR" POUR PRENDRE EN CHARGE ET AIDER LES VICTIMES

En novembre 2019, la cellule Inter'Agir a vu le jour au CPAS de Herstal. Une cellule dont le rôle est de prendre en charge les victimes de violences intrafamiliales (psychologiques, physiques, sexuelles, économiques) et de les accompagner, si elles le souhaitent, dans toutes les démarches qu'elles peuvent entreprendre. Cette initiative a été lancée par le CPAS et confiée à Charlotte Tiklin : « *Nous sommes partis du constat que nous n'avions pas assez de temps à consacrer aux victimes de violence intrafamiliale et aucun moyen d'accompagnement* ». En aout 2019, elle recensait au minimum 58 cas de violence conjugale parmi les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

À l'initiative du Service de Prévention de la Ville (PSSP), une plateforme herstaliennne de lutte contre les violences intrafamiliales a vu le jour en décembre 2019. Elle est composée de deux employées du PSSP, de l'assistante sociale de la cellule Inter'Agir, de l'échevine de l'Égalité des chances Bojana Visic, du Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) de Herstal, de la psychologue du service "Alternatives" de la clinique André Renard et des intervenants du Service d'aide aux victimes (SAV) de Herstal, situé au Motorium Saroléa.

Le rôle de cette plateforme est de créer un réseau afin d'aider au mieux les victimes et faciliter les contacts entre les intervenants de différents secteurs autour de la problématique (justice, hôpitaux, etc.).

« *Depuis la création de la cellule, 23 dossiers ont été ouverts*, explique Charlotte Tilkin. *On compte environ quatre nouvelles demandes par mois. La plupart des victimes ont des enfants. Il y a une réelle demande et on constate que la cellule aide les vic-*

*times à avancer dans leur situation et à en sortir car, grâce au soutien qui leur est donné, elles arrivent à mettre beaucoup de choses en place et retrouvent de l'énergie.* »

### Bientôt un plan d'action intégré

La cellule aide des femmes, mais également des hommes, qui ne sont pas obligatoirement bénéficiaires d'une aide de la part du CPAS.

« *Certaines victimes ne connaissent pas le système belge et les droits auxquels elles peuvent prétendre, nous avons donc un rôle d'information pour elles*, poursuit l'assistante sociale. *De plus, nous avons recours à des traducteurs pour que toutes les informations soient bien comprises* ».

Cette importante initiative dans la lutte contre les violences intrafamiliales va prendre de l'ampleur dans les prochains mois.

En effet, à l'initiative du Chef de la zone de police, Marc Paquay, un plan d'action intégré de lutte contre les violences intrafamiliales sera prochainement mis en place après validation par le Conseil communal.

« *Ces deux dernières années, nous avons été confrontés à un nombre très élevé et toujours croissant de violences intrafamiliales*, regrette le Chef de zone. *Nous allons instaurer une prise en charge transversale afin de réunir tous les acteurs essentiels et les moyens en un seul lieu, l'objectif étant de garantir le soutien et la sécurité nécessaires aux victimes* ». ■

### Contact :

Cellule Inter'Agir, Charlotte Tilkin  
04 256 81 00 ou  
interagir@cpasherstal.be

# COVID-19 : DE L'AIDE POUR LES COMMERÇANTS ET INDÉPENDANTS

La période de confinement vécue depuis la mi-mars a évidemment impacté durement les commerçants et indépendants, souvent obligés de réduire ou cesser provisoirement leur activité. Différentes mesures ont été prises par les autorités du pays afin d'amortir partiellement les problèmes rencontrés par les commerçants. Nous profitons de cette Gazette pour faire le point sur celles-ci, afin de vous fournir une liste de vérifications pour savoir si vous avez bien activé les aides qui vous sont accessibles. Attention, ce texte a été rédigé début avril : de nouvelles aides et mesures sont peut-être apparues entretemps, d'autres ne sont peut-être plus d'actualité. N'hésitez pas à contacter Urbeo Commerce pour connaître les dernières infos et vous aider dans vos démarches : **04 264 16 44** ou **info@urbeo-commerce.info**.

D'abord, le gouvernement fédéral a pris une dizaine de mesures dès l'entame du confinement partiel, portant sur : le chômage temporaire pour raison de force majeure, le chômage temporaire pour raisons économiques, la mise en place de plan de paiement pour les cotisations patronales, un plan de paiement pour la TVA, un plan de paiement

pour le précompte professionnel, un plan de paiement pour l'impôt des personnes physiques et impôt des sociétés, la réduction des paiements anticipés pour indépendants, le report ou dispense de paiements des cotisations sociales des indépendants, l'obtention d'un revenu de remplacement en faveur des indépendants (droit passerelle).

Dans un second temps, c'est la Wallonie qui a mis en place une indemnité forfaitaire compensatoire. Il s'agit d'une aide d'un montant de 5.000 euros octroyés aux indépendants qui ont été contraints de fermer leur commerce durant la période de confinement (2.500 euros pour ceux pour qui la contrainte de fermeture était partielle). Vous pouvez demander cette indemnité en ligne ici : <https://www.1890.be/article/fonds-wallon-covid-indemnites-aux-entreprises>.

Enfin, différents outils sont activés afin de faciliter l'accès à des aides bancaires, notamment via le soutien de la Sowlfin. Ces mesures visent à l'accessibilité de prêts de manière à venir en soutien de trésoreries qui seraient mises à mal par cette période d'inactivité forcée. Ici, pas de mesure forfaitaire, mais bien des analyses au cas par cas. ■

## DJI DJAZE WALON



René Henoumont, li scrîheû, on l' kînohe fwêrt bin a Hêsta, on-z-a d' né s' no a nosse bibliyotèque.

*René Henoumont, l'écrivain, on le connaît bien à Herstal, on a donné son nom à notre bibliothèque.*

I raconte è francès si-êfance divins "Un Oiseau pour le Chat" ("In-ouhê po l'tchèt"), èt il atake insi : « Mi mame si l'ouméve Marèye, mi papa Djôzèf, on-z-a mâqué di m' loumer Jèzus.

Dè mons, mi matante Guèrite, binamèye piyeûse âme, li voléve-t-èle, tèm'tant d'ot'tant pus' qui dj'a m'nou à monde on 24 di décimbe di l'annèye 1922 a mèye-nut', al Prèyale-Hêsta, so lès hôteûrs di Lîdje, divins 'ne vîle cinse wice qu'on-acèrtinèye qu'on bin k'nohou Charlemagne a d'monou, lu qu'a m'nou à monde a Djoupèye-so-Mouise.

Il a falou qui m'mononke Valère dès-Ardènes arivasse, li malicieûs payin, po distoûrner m' matante.

- Vos n'êtes nin sote sûr'mint, on s' va foute dè gamin po l' rèstant d' sès djoûs.

- Rîre di Jèzus, èst-ce Diu possible, mâva mècrèyant !

On rêvoja m' matante èl couhène wice qui l' robète às souwèyès preunes sintève si bon. »

*Il raconte son enfance dans "Un oiseau pour le chat" et il commence ainsi : « Ma mère s'appelait Marie, mon père Joseph. On a failli m'appeler Jésus. Du moins ma tante Gué-*



*rite, chère âme pieuse, le désirait-elle, insistant d'autant plus que je suis né un 24 décembre de l'an 1922, à minuit, à la Prèalle-Herstal, sur les hauts de Liège, dans une vieille ferme où l'on prétend que séjournait un certain Charlemagne né, lui, à Jupille-sur-Meuse.*

*Il fallut l'arrivée de mon oncle Valère des Ardennes, malicieux incroyant, pour dissuader ma tante.*

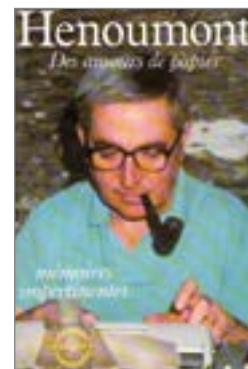
- Vous n'êtes pas sotte, sans doute, on va rire de ce gamin pour le restant de ses jours.

- Rire de Jésus, est-ce Dieu possible, mauvais homme sans religion !

*On renvoya ma tante à la cuisine où le lapin aux pruneaux embaumait. »*

Atincion, si v' kimincîz a lère "In-ouhê po l' tchèt", vos n' pôrez pus v's-arêter ! Merci brâmint dès côps à l' "Copin'rèye".

Attention, si vous commencez à lire "Un oiseau pour le chat", vous ne saurez plus vous arrêter ! Un grand merci à la "Copin'rèye". ■





# LES ÉCHOS

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL



### Début mars

Le Conseil a validé l'acquisition par la police de deux nouveaux radars répressifs de haute qualité. Il a également marqué son accord sur un partenariat avec l'ASBL Cripel pour le développement d'une Cellule de sécurité intégrale locale "Radicalisme". Il a marqué son accord sur le principe du sponsoring des événements organisés par la Ville de Herstal, à charge pour le Collège communal de décider quels événements organisés par la Ville peuvent être ainsi ouverts à sponsoring.

Le Conseil a aussi marqué son accord sur une série d'aménagements de sécurité prévus rue Croix Jurlet, rue du Bois Gilles, rue Jean-Michel Courard et chaussée Brunehault.

Le Conseil a décidé aussi de passer un marché de travaux ayant pour objet

l'aménagement au Musée de la Fraise - ancien Hôtel de Ville (parking, accès, gestion de la pollution du sol, démolition et reconstruction d'un garage), place Gilles Gérard à Vottem. Le PTB s'est abstenu sur ce point.

Enfin, le Conseil, à l'approche du 8 mars, s'est penché sur la question des droits des femmes. Eva Meeus (PTB) a d'abord proposé une motion de soutien relative à l'action du 8 mars et à la grève des femmes du 9 mars, motion rejetée. Yunus Sahinbay (Vert Herstal) déposait à son tour une motion relative à, la lutte contre les violences faites aux femmes. Le conseiller PS-H Frédéric Daerden lançait alors une proposition alternative demandant au Collège communal de présenter au Conseil un plan intégré de lutte contre les violences faites aux femmes (voir page 5). Proposition votée à l'unanimité.

### Fin mars

Conseil très particulier le 30 mars dernier puisque, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, il s'est entièrement tenu à huis-clos. Par ailleurs, plusieurs points ont été reportés compte tenu des circonstances.

Le Bourgmestre f.f. y a présenté et expliqué les mesures prises liées à l'épidémie. Le Conseil a notamment adopté un projet de marché de mise en conformité électrique de certains établissements scolaires et marqué son accord sur des projets d'aménagements de sécurité à réaliser rue Malgagnée, rue du Vicinal, place César de Paepe et rue En Bois. Enfin, une proposition du groupe PTB de geler la taxe immondice proportionnelle pendant la période de la crise du Covid-19 a été rejetée. ■

## PROFITEZ DE NOS PARKINGS GRATUITS !

Saviez-vous qu'à Herstal, il y a plus de 400 places de parking totalement gratuites disponibles dans le centre-ville ?

Dans un rayon de quelques dizaines de mètres autour de l'Hôtel de Ville, nous proposons en effet 120 places au parking du hall omnisports Michel Daerden, 150 places au parking "Browning", rue Faurieux, et 120 places dans le nouveau parking rue Laixheau, à la place de l'ancien Aldi. Il y a également 20 places au Thier des Monts et près de 30 places dans deux parkings rue des Mineurs.

Rappelons que, si vous êtes domicilié dans la zone de stationnement réglementé, la Ville vous offre une carte "riverains" par famille. Grâce à celle-ci, le parking est gratuit partout sauf place Camille Lemonnier et place Jean Jaurès.

Et si vous ne disposez pas de carte riverains, rappelons aussi que, en plus des parkings gratuits cités plus haut, vous stationnez deux heures gratuitement avec votre disque dans la zone bleue qui couvre la plus grande partie du centre-ville, notamment sur les 100 places du parking de la piscine, en Large Voie.

Toutes les informations détaillées sur le parking à Herstal se trouvent sur notre site internet : <https://www.herstal.be/ma-ville/informations-utiles/reforme-parking/reforme-parking>.

À Herstal, profitez du parking gratuit ! ■





# VALENTIN LIRADELFO, UN DES MEILLEURS DU GAMING À HERSTAL

## GAMER PROFESSIONNEL, IL A FAIT DE SA PASSION SON MÉTIER

Valentin Liradelfo, alias Rize, est sans doute un des rares Herstaliens, si pas le seul, à pratiquer le métier d'e-sportif. Né à Herstal il y a 27 ans, Valentin est joueur professionnel de jeu vidéo depuis deux ans dans un club américain localisé en Europe.

Valentin a toujours été passionné par le milieu du gaming, mais avant de pouvoir en faire son réel métier, il était vendeur dans un magasin Apple. « Lorsque j'ai eu la possibilité de vivre de ma passion, je suis d'abord passé à mi-temps, et puis j'ai complètement arrêté mon travail initial pour me consacrer pleinement au gaming. Je voulais être le meilleur dans cette discipline », déclare le joueur. Et le rêve est presque atteint puisque l'équipe du jeune homme est dans le top 10 mondial.

Aujourd'hui, il consacre la majorité de son temps – cinq jours sur sept - au jeu vidéo, dans son appartement dont une pièce a été aménagée en bureau. Ses principaux matériaux - un ordinateur de qualité, composé de deux écrans, un casque et une souris – le plongent dans son environnement de travail une bonne partie de la journée autour de l'unique jeu "Rainbow six Siege".

« Nous avons deux entraînements de quatre heures tous les jours, à 14 et 19 heures. On s'entraîne en équipe face à une autre. Nos journées se terminent souvent aux alentours de 23 heures. J'essaie donc de faire un maximum de tâches en matinée, avant de commencer ma journée de travail l'après-midi ». Et puis, il y a aussi des entraînements à l'extérieur pour se préparer aux tournois. « L'année dernière a été une année particulièrement bonne, nous avons fait tous les championnats internationaux avec les meilleures équipes, on est même arrivé dans le top 5 », précise Valentin.

Ce travail demande beaucoup d'investissement personnel et, contrairement aux idées reçues, beaucoup de sacrifices : « J'ai la chance de faire ce que j'aime mais ça demande beaucoup

d'investissement. Il faut être bon, régulier, on passe moins de temps en famille, je reste beaucoup chez moi en soirée au lieu de boire un verre avec mes amis ou d'aller au restaurant avec ma compagne ». Le jeune homme est d'ailleurs reconnaissant envers ses proches qui l'ont soutenu lors de sa reconversion professionnelle. « Ma mère m'a beaucoup encouragé mais mon père était dans un premier temps sceptique car il vient d'un milieu ouvrier où la stabilité économique est très importante. Mais quand il s'est rendu compte de mon bonheur et de ma bonne situation, il s'est adouci. J'ai aussi énormément de chance d'avoir une compagne qui me soutient au quotidien. Elle est photographe en événementiel donc on se comprend beaucoup au niveau professionnel ». ■



Valentin est conscient qu'il ne fera pas carrière en tant que joueur. « Ce n'est pas un métier stable, si je suis viré demain, je n'ai aucune garantie de pouvoir retrouver un club. En plus, il est techniquement impossible de rester joueur pendant de longues années, au niveau des réflexes, de la force mentale. Il faut sans cesse travailler sur soi et essayer des critiques de ses co-équipiers en cas d'erreur stratégique », regrette le Herstalien. Heureusement, le joueur a déjà une petite idée pour son avenir. « Après mes 30 ans, j'aimerais me reconvertir en coach pour équipe afin de partager mon expérience et de rester dans ce milieu : le côté humain et psychologique m'intéresse beaucoup ».

